

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Nous avons lu dans le *Courrier des Etats-Unis* un article éditorial que nous nous empressons de reproduire, et pour lequel nous catholiques nous devons de la reconnaissance à l'auteur. M. Gaillardet vient de montrer ce que peut un écrivain de son mérite, quand son beau talent est excité par l'inspiration d'une grande pensée et par les généreux sentimens d'un noble cœur. Oui c'était bien à lui, le fils dévoué de la France catholique, qu'appartenait la mission de défendre, sur ce sol étranger, la religion nationale, que des esprits peu intelligens de ses immortelles destinées méconnaissaient en la combattant ! Il a jugé sa cause avec la hauteur d'idées qui n'appartient qu'au véritable philosophe, et il l'a trouvée toute noble et toute sainte. Est-il étonnant qu'il s'en soit épris, et qu'il l'ait si éloquemment défendue ? Dans ces considérations toutes concises, il fait un admirable résumé des influences diverses du catholicisme et du protestantisme, et de leur économie sous le rapport politique et social. Nous, les défenseurs par état du catholicisme, nous n'eussions pas mieux pensé, et certes nous n'eussions pas si bien dit. Ces paroles sont destinées à ramener de leur égarement les imprudens Orléanais ; car elles seront lues et admirées, et c'est dire qu'elles seront écoutées. Reconnaissance donc à ce jeune écrivain, déjà si célèbre, qui a si bien compris le devoir du journaliste, et qui seul parmi ses confrères a le courage de remplir un devoir sacré pour tous et si honorable pour lui ! Que M. Gaillardet, dont l'influence est si étendue, mette ainsi souvent sa plume au service de la religion ; son nom en deviendra plus grand encore, et tous les bons esprits lui applaudiront.

INFLUENCES SOCIALES OPPOSÉES DU PROTESTANTISME ET DU CATHOLICISME.

Nous avons promis d'examiner "de quel intérêt la conservation et le respect du culte catholique peuvent être pour la société louisianaise, et quel danger il y aurait, pour son présent et son avenir, dans la destruction ou l'aviilissement de cette institution que lui ont léguée ses pères." Nous résoudrons implicitement cette question en comparant l'une à l'autre les influences sociales du catholicisme et des divers schismes désignés sous le nom de protestantisme.

En étudiant les populations, catholique et protestante, qui couvrent la surface de l'ancien et du nouveau monde, il est impossible de ne pas être frappé des différences profondes qui existent non-seulement dans leur physiognomie, c'est-à-dire dans leur nature physique, mais encore dans leurs mœurs, leurs goûts, leurs tendances, ou leur nature morale. Un second fait, non moins frappant que cette opposition caractéristique des peuples de croyance opposée, c'est la similitude spirituelle et matérielle qui, par contre, se remarque chez les peuples de même religion. Ainsi, il y a une certaine identité de caractère, d'une part, entre le Français, l'Italien, l'Espagnol, habitans du midi de l'Europe, et le Polonais, qui en habite le nord ; et d'autre part, entre le Hollandais, l'Allemand et l'Anglais protestans. Comparez, au contraire, ces deux agglomérations l'une à l'autre, et vous trouvez qu'elles sont autant disparates de fonds que de forme. Les peuples de la première catégorie se révèlent, en général, par un caractère chevaleresque, marqué au coin de la générosité ; ils ont plus de spontanéité que de réflexion ; il est évident qu'en eux le cœur l'emporte sur la tête, qu'ils se laissent plus aller au charme de l'idée qu'à l'examen des faits, qu'ils recherchent plus les jouissances de l'esprit que celles du corps, qu'en eux, enfin, la spiritualité plane sur l'animalité.

Les attributs des peuples de la seconde catégorie sont entièrement contraires. La réflexion, le calcul, sont les moteurs dominans de leur nature ; l'intérêt personnel, le bien-être corporel, les choses sérieuses et positives, en sont les buts principaux. Le Français, l'Espagnol, l'Italien, le Polonais, recherchent, de préférence, les beaux-arts et la gloire militaire ; le Hollandais, l'Anglais et l'Américain s'adonnent, de préférence, à la mécanique, à la marine, au commerce. Les uns représentent, plus particulièrement, la poésie de la création, et les autres, sa prose.

Eh bien, nous disons que ces disparités nationales dérivent, en grande

partie, des disparités religieuses. Il y a entre les mœurs et la foi, autrement dit l'action et la pensée, une corrélation intime, inévitable. C'est de cette corrélation que découlent les diversités profondes qui marquent la physiognomie des peuples protestans et celle des peuples catholiques. L'opposition des chemins par lesquels chacun d'eux marche à la vie future, fait le contraste entre les voies qu'ils suivent dans la vie présente. Remontons à l'origine de leurs cultes, et nous remonterons à l'origine de leurs mœurs ; analysons les religions, et nous aurons analysé les peuples.

Le paganisme était la nature physique déifiée. Il avait matérialisé toutes choses, en leur donnant pour emblèmes les mille variétés de sa mythologie. Sous ses doigts, les abstractions avaient pris un corps ; la sagesse, c'était Minerve ; le courage, c'était Mars ; l'autorité, c'était Jupiter. Les essences les plus spirituelles, les plus divines de notre nature, se trouvaient ainsi traduites aux yeux, et en quelque sorte humanisées. Par contre, les passions humaines les plus viles se trouvaient divinisées. Pourquoi, en effet, le culte de Bacchus ou de Vénus aurait-il été moins légitime que celui de Minerve ? Le paganisme avait donc élevé des autels aux sens, et il en était résulté ce débordement de passion qui ont fini par amener l'énerverment de la vieille Rome et l'extinction de sa puissance usée dans les excès.

A ces théories charnelles, dont l'individualisme formait le principe et l'égoïsme la fin, le christianisme est venu substituer l'amour du prochain, la fraternité, l'égalité des hommes, et la domination des appétits du corps par les appétences de l'esprit. La vie présente a été regardée non plus comme un but, mais comme une épreuve, et l'homme a appris à avoir les yeux levés vers le ciel plutôt que baissés vers la terre. Il en est résulté une modification profonde dans ses instincts. A la recherche exclusive du bien-être individuel, a succédé celle du bien-être général, à l'égoïsme la charité. Les dons participant de notre essence spirituelle, réputée impérissable, l'ont emporté, dès-lors, sur ceux de la nature charnelle. De là, l'impulsion donnée à la poésie, à la littérature, aux beaux-arts, aux sentimens enfin sur les sensations. Quant à la forme du sacerdoce social, un des plus féconds, des plus admirables enseignemens du dogme nouveau, ce fut d'avoir substitué, à la pluralité du ciel païen, l'unité du ciel chrétien. L'unité est l'attribut de tout ce qui est beau, de tout ce qui est grand, de tout ce qui est souverain, elle doit être l'attribut de Dieu. Ce grand principe une fois posé, la représentation de la Toute-Puissance devait être sur la terre ce qu'elle est probablement dans le ciel, c'est-à-dire une. De là, la papauté ; fait humain (1) bâti sur une idée divine. Maintenant, suivez l'enchaînement des conséquences tirées de ces sublimes prémisses. La papauté consacre l'épiscopat qui la représente comme elle-même représente Dieu ; l'épiscopat consacre le prêtre, pasteur immédiat du troupeau ; le prêtre consacre le père, pasteur des enfans ; la paternité consacre la famille qui en procède, et la famille consacre la propriété, moyen de son existence et source de son bien-être. N'est ce pas là une admirable échelle, dont le dernier degré part du sein de la création, et le premier touche au Créateur ? Peut-on plus logiquement, plus magnifiquement, rattacher la terre au ciel !

Cette échelle, le protestantisme l'a brisée en retranchant la papauté son plus haut échelon et l'un de ses deux appuis. Le protestantisme est le christianisme sans tête. Luther a coupé cette tête et y a substitué une bible ; c'est à dire qu'il a mis une lettre morte, que chacun peut interpréter, à la place de la bouche vivante qui, auparavant, interprétait pour tous. De là les mille schismes qui s'en sont suivis et ont fait d'une religion mille sectes. C'est un rosaire dont le nœud est coupé et dont les grains s'éparpillent. Le protestantisme a donc détruit l'unité du christianisme ; par ce seul fait il a fait rétrograder l'humanité jusqu'aux théories païennes. Il est revenu par ellement au paganisme, et à sa pernicieuse influence, en revivifiant et en sanctifiant le culte de l'individualité et de l'intérêt personnel. Ce n'est pas sans doute un de ces principes établis *a priori*, mais il est facile de démontrer, *a posteriori*, que ce fut là une de ses conséquences. En effet, le protestantisme a été une insurrection de l'esprit contre la foi. Le chrétien protestant a voulu raisonner l'autorité du pape, et il l'a détrônée de par la logique, comme si, avec une pareille logique, on ne pouvait démolir le christianisme tout entier ? Comme si, aux yeux d'un philosophe profane, la bible n'était pas dix fois plus absurde que la papauté ? En substituant la suprématie d'une sagesse individuelle à la suprématie de la sagesse collective

(1) Cette expérience ne nous paraît pas exacte.

et traditionnelle de l'église Romaine, Luther a appris à ses adeptes à traduire l'Écriture sainte au tribunal de leur raison, au lieu de traduire celle-ci au tribunal de l'Écriture. Il a exalté l'orgueil et la confiance de l'homme, au lieu de l'abaisser; il a fait trôner la personnalité et ses passions, au lieu de les subordonner aux mandements d'une autorité générale. Au lieu d'être relégué à l'extrémité du cercle social, chaque homme s'en est fait le centre et a tout rapporté à lui. Dès lors, plus de tradition, plus de hiérarchie. Le peuple s'est séparé de la royauté, qui est une sorte d'église temporelle comme l'église est une royauté spirituelle. Le protestantisme, nous l'avons déjà défini ainsi, est le républicanisme dans la religion, comme le républicanisme est le protestantisme dans la politique. Ce sont deux effets identiques dans un ordre de choses différent. Mais de même que l'autorité royale doit être logiquement brisée dans une communauté protestante, l'autorité paternelle, son corollaire, doit y être méconnue. C'est ce qui est arrivé. On en a pour preuve l'état de la famille telle qu'elle existe en Amérique. C'est une tuelle, si limitée par les mœurs et par les lois qui en sont le reflet, qu'elle équivaut presque à un vain mot. La famille, qu'on s'en souvient, est toujours en petit ce qu'un empire est en grand. L'un est le miroir de l'autre. Sous le régime féodal, le pouvoir paternel était absolu; il s'est modéré avec la monarchie modérée. Aux États-Unis, il n'y a pas de père à la tête de la famille; il n'y a qu'un président. Le foyer domestique y est une tente sous laquelle mari, femme et enfants, chacun campe, et n'a qu'à vouloir pour rompre le lien légal qui l'attache aux autres.

Mais ce n'est pas tout. Si nous avons démontré que tout se tient, depuis la propriété jusqu'à la papauté, dans le catholicisme, il doit en résulter que le protestantisme s'appuie logiquement sur la base de la propriété comme il a sapé celle de la famille. Et cela est vrai. Le raisonnement est brutal et implacable de sa nature; et il est impossible que ceux qui ont trouvé bon de citer les croyances religieuses à sa barre, s'abstiennent eux-mêmes, ou défendent aux autres d'y citer les croyances sociales. Eh bien, les Luthériens et les Calvinistes sans le sou, qui viennent aujourd'hui prêcher la réforme de la propriété, ont d'aussi solides arguments que ceux qui prêchèrent jadis la réforme de l'église. L'hérédité de la propriété est une superstition monstrueuse, si on la juge soit au point de vue de l'égalité qui forme le crédo républicain, soit au point de vue du rationalisme qui est le point de départ du protestantisme. Celui-ci accouchera tôt ou tard de la loi agraire, comme il est accouché de la république; l'une est la sœur cadette de l'autre, et si elle ne vient pas d'elle-même au monde, la souveraineté populaire est accrochée, en guise de forceps, au baldaquin de la constitution américaine, pour l'y aider.

Telles sont les tendances sociales du protestantisme et du catholicisme; les unes sont écrites dans l'histoire du présent et du passé, les autres sont écrites dans le livre de l'avenir. Il faut donc bien que les Louisianais y réfléchissent. Une modification quelconque de la religion catholique ne serait pas pour eux une simple affaire de forme; elle attaquerait peu à peu, mais infailliblement, le fonds même de leur caractère national et de leurs institutions sociales. Ce beau type créole, si brillant, si chevaleresque, qui est un heureux mélange des types espagnol et français, et dont les reflets tranchent sur la sombre austérité de l'uniformité américaine, comme des lettres d'or sur un fonds noir, ce type perdrait tout son éclat en passant de la sphère lumineuse et chaude du catholicisme dans la sphère brumeuse et froide du protestantisme. Tout doit s'opposer à l'intrusion de ce dernier dans la Louisiane; il doit être repoussé par les souvenirs et par les espérances de ses habitants; il est en désaccord avec leurs mœurs, leur climat, leur langage. Il est à remarquer, en effet, que le calvinisme n'a pu prendre racine dans les climats chauds. En France, il ne s'est implanté partiellement que dans le Nord, et on ne le trouve dans aucune contrée méridionale. Ses dogmes glacials y seraient en opposition avec la nature terrestre. Le soleil est évidemment catholique. Il faut en dire autant des langues française, espagnol, italienne, et de toutes les langues d'origine latine dont le berceau fut à Rome. Elles sont catholiques de naissance et d'inspiration; le protestantisme, lui, parle anglais, hollandais, ou allemand. La conservation de l'idiome national d'un peuple tient donc plus intimement qu'on ne pense à celle de sa foi religieuse; et l'adultération de l'une amènerait l'adultération de l'autre, dans la Louisiane. La parole de ses pères s'en irait d'elle avec l'esprit de ses pères.

Quant au reproche fait au catholicisme, par ses accusateurs louisianais, d'être incompatible avec des institutions républicaines, il est puéril. Ce reproche confond deux choses essentiellement distinctes, le gouvernement temporel et le gouvernement spirituel. Qu'a de commun ce dernier avec le régime électif, ou les doctrines whigs ou locofocos? Faut-il nécessairement qu'un prêtre soit élu par les mêmes procédés électoraux qu'un recorder ou un alderman? Prétendre faire de l'indépendance outrée avec l'église, c'est vouloir faire de la souveraineté populaire avec Dieu. N'est-ce pas ridicule? Le catholicisme ne doit être mis en parallèle avec les institutions humaines que dans ses préceptes humains. Et bien, quelle constitution, si démocratique qu'elle soit, dites-nous-le, consacre plus, l'égalité et la fraternité des hommes que l'Évangile? Les Républiques ont du chemin à faire encore avant d'avoir amené l'humanité au niveau de ce code. Un montagnard a dit, dans sa triviale impiété, que Jésus-Christ avait été le premier Sans-culotte du monde. S'il y avait dans cette ordurière comparaison un outrage à l'Honneur-Dieu, elle renfermerait, dans la bouche de celui qui l'a proférée, un hommage implicite à la doctrine de celui qui a grandi l'humilité en naissant dans une étable et en mourant sur une croix!

Que les Louisianais sachent donc, s'il le faut, pardonner beaucoup de choses aux vicaires de cette communion qui est et sera toujours l'une de leurs plus puissantes égides. Qu'ils sachent, aux besoins, faire la part du sacerdoce et celle du prêtre, et ne pas rendre l'un solidaire de l'autre. L'empressement avec lequel les journaux du Nord ont recueilli tous les scandales du schisme, éclaté entre les pasteurs de la cathédrale orléanaise et les marguilliers, est une preuve de l'ardeur avec laquelle serait exploitée cette discordie, si elle n'était bientôt apaisée. Les protestants recueilleraient seuls les fruits de ce procès, et, comme le juge de la fable, ils iraient manger l'huile en laissant les écaillés aux plaideurs. Ce n'est pas la probabilité ce que veulent aucuns des dissidents. Mais toutes les discussions religieuses sont d'un extrême péril en ce sens qu'elles mènent toujours plus loin qu'on ne pense. Henri VIII ne voulait faire qu'un mariage contre l'autorité du pape, et il commençait, sans s'en douter, l'ère d'une révolution religieuse qui, pendant un siècle, a ensanglanté et bouleversé l'Angleterre.

QUESTION IMPORTANTE.

Extrait du Canadien.

RAPPORT JUDICIAIRE.

BANC DU ROI, DU DISTRICT DE QUÉBEC.

No. 653. *Ex parte.* LOUIS MARC TURGEON, Requêteur.
Le requérant, habitant de la paroisse de St. Etienne de Beaumont, réclame en cette cause un writ de *mandamus* pour obliger les Curé et Marguilliers de la dite paroisse de convoquer et admettre les paroissiens notables aux assemblées de Fabrique pour l'élection d'un Marguillier, et la reddition des comptes. Les faits qui ont donné lieu à la présente demande, sont qu'en Décembre 1839, lorsqu'il fut question de l'élection d'un nouveau marguillier, le curé de la dite paroisse convoqua les *marguilliers anciens et nouveaux* seulement, sans du tout convoquer les *Paroissiens notables*. En conséquence de cette convocation les *marguilliers* seuls s'assemblèrent et choisirent pour marguillier un nommé Jean Baptiste Chabot. Les *Paroissiens* n'ayant pas été invités, ne jugèrent pas à propos de se présenter à l'assemblée, mais adoptèrent le recours que la loi leur donnait. Le requérant se fonda, 1o. sur l'usage de la dite paroisse qui était de convoquer et admettre les *Paroissiens notables* aux dites assemblées. 2o. Sur la loi en force en ce pays, par laquelle les *Paroissiens et les notables* ont droit d'être convoqués et admis aux dites assemblées. La cour, par son jugement du 20 octobre dernier, a confirmé les prétentions du requérant et des *notables*, et sans faire mention de l'usage de la dite paroisse, Son Honneur le juge en chef, qui a prononcé le jugement, a déclaré que par la loi en force en cette Province les *Paroissiens* ont droit d'être convoqués et admis aux *assemblées générales de la Fabrique*, et a cité plusieurs autorités à l'appui du jugement de la cour. En conséquence, l'élection du dit Jean Baptiste Chabot a été annulée, et il a été ordonné aux dits Curé et marguilliers de procéder à la convocation d'une nouvelle assemblée de Fabrique et à l'élection d'un nouveau marguillier, le tout suivant la loi.

Mre. S. CHABOT Procureur du Requêteur,

Mrs. CARON & DUBLOIS, Procureurs des Srs. Curé et Marguilliers.

On nous communique la note suivante sur ce jugement:

Nous n'avons pas, strictement parlant, de lois positives en Canada, réglant l'élection des marguilliers et la manière de convoquer les assemblées pour faire cette élection. Lors de l'établissement du pays par les français et de l'érection des paroisses, on se borna à ordonner que les procédés des fabriques de la Nouvelle-France seraient conformes aux usages et coutumes des églises de France. Or, rien n'était plus varié, plus dissemblable que ces coutumes. Pour remédier aux maux qui résultaient de cette variété, il fut passé divers règlements pour des églises particulières, et ces règlements ont été regardés comme loi pour les autres églises. Mais ces règlements, postérieurs à la création du conseil supérieur de Québec, n'y ont jamais été enregistrés, et ne peuvent valoir ici tout au plus que comme raisons écrites. L'usage immémorial dans toutes les paroisses du Canada, à quelques exceptions près, a toujours été de n'appeler que les anciens marguilliers. En l'absence d'une loi positive, un tel usage doit faire loi. Mais qu'entend-on par *notable* en ce pays? C'est une question qu'il serait nécessaire de déterminer avant de décider que les notables ont le droit d'assister aux élections de marguilliers. En France, par *notables* on entendait les officiers de justice seigneuriale, les procureurs fiscaux, les procureurs des bailliages, les notaires, &c., dans chaque paroisse ou seigneurie. Toutes ces personnes étaient les *notables*; mais en Canada qui appellera-t-on notable? sera-ce le notaire, le médecin, qui parfois ne sont rien moins que notables? sera-ce le juge de paix, qui souvent appartient à une autre communion? sera-ce tout propriétaire de terre? Dans ce cas, chaque habitant serait notable, et il faudrait dire que tous les propriétaires ont le droit d'assister à l'élection des marguilliers: ce qui répugne à la décence et au *decorum* qui doivent régner dans ces assemblées.

AVIS.

Nous croyons devoir informer Messieurs les curés que la commission nommée pour l'érection des paroisses et pour la construction des églises, presbytères, etc., a choisi pour son secrétaire Etienne Guy, Ecr. N. P., et que les papiers relatifs à ces sortes d'affaires doivent lui être adressés, Rue Notre-Dame, vis-à-vis la rue St. Jean Baptiste, côté opposé aux Sœurs de la Congrégation.

Mercredi prochain, à deux heures, aura lieu, à l'Asile de la Providence, l'assemblée des Dames de la Corporation.



BULLETIN.

Le *Columbia*, est arrivé à Boston, mais nos journaux d'Europe, nous ne savons pourquoi, ne nous sont pas parvenus. Nous sommes donc forcés de nous contenter des nouvelles recueillies dans notre ville.

Les nouvelles apportées par *Le Columbia* ne diffèrent pas beaucoup de celles apportées par le dernier *steamer* et n'ont pas un intérêt bien général pour ce pays.

La misère en Angleterre est arrivée à son comble, et c'est en vain que le gouvernement cherche à la dissimuler et à donner le change à la préoccupation publique. Il n'est pas douteux que les Chartistes et les autres ennemis du gouvernement sauront exploiter à leur profit ce malaise général, et prolonger, sinon compliquer, les embarras de la crise présente. Cet état de choses en cette saison, et dans un pays tel que l'Angleterre, doit donner de sérieuses inquiétudes au ministère.

La guerre de la Chine ne présente pas de phases nouvelles. En général les nouvelles des Indes n'ont rien de favorable. Tout ce qui se passe dans ces contrées depuis plus d'un an semble donner raison de plus en plus aux politiques prudents et consciencieux qui combattirent cette guerre injuste et ruineuse. On assurait depuis quelque temps que le ministère comprenait enfin cela et se proposait de sacrifier un vain point d'honneur à l'intérêt du pays.

Un bâtiment de l'état, transportant à Sidney 250 condamnés à la déportation, a fait naufrage, on ne dit ni quel jour, ni dans quels parages : équipage et passagers, tous ont péri.

Un autre bâtiment appartenant à la Compagnie des Indes Orientales ayant 122 hommes à bord, s'est perdu sur les côtes d'une colonie française, nous dit-on. On n'a pu sauver que douze hommes. Nous n'avons pas d'autres détails sur ces deux sinistres.

Les nouvelles locales ne sont malheureusement pas des plus rassurantes ; car le départ du Gouverneur paraît probable à bien des personnes. Et quand on se souvient du passé, on ne peut être sans inquiétude sur les éventualités que peut faire naître l'avenir, avec un homme qui aurait une autre conscience politique que Sir Charles Bagot. Partout la population franco-canadienne exprime sa plus vive sollicitude pour la santé de son Excellence ; à ce sujet plusieurs adresses ont été faites déjà dans le district de Québec. Ces sentimens et ces démarches devront consoler le Gouverneur, et lui apprendre dans quels cœurs sont les vrais sentimens de loyauté, d'honneur et de générosité.

Dans son numéro du 9 la *Minerve* fait un résumé de la politique suivie par la presse étrangère et par celle du pays sur notre administration coloniale. Elle conclut en montrant la presque-unanimité des journaux approuvant l'état de choses actuelles, et la faiblesse impuissante des prétendus loyaux qui lui sont opposés. Car c'est la masse de la population, et le clergé catholique à sa tête, qui se montre dévouée au gouvernement de Sir Charles Bagot. Ses ennemis ne composent qu'une fraction peu redoutable dans tous les cas, même dans celui de l'absence du gouverneur ; ce qui, selon la *Minerve*, est malheureusement très-probable, vu l'état critique de la santé de Son Excellence.

Les Etats du Sud et du Nord de l'Union américaine multiplient chaque jour leurs élémens de désunion. La question de l'esclavage se complique de plus en plus ; et il ne paraît possible de trouver de remède à ces difficultés que dans une séparation, qui aura lieu dans un temps plus ou moins rapproché ; mais que tout le monde regarde comme inévitable.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Mgr. officia pontificalement jeudi, jour de l'Immaculée Conception, au collège de cette ville, et y donna la confirmation. Cette fête est la fête patronale du Séminaire des Ecclésiastiques et de la Congrégation des Ecoliers. Elle fut célébrée avec une pompe inusitée : une brillante musique vocale et instrumentale, organisée par M. Barbarini, vint en rehausser l'éclat. Plus de soixante élèves s'approchèrent de la sainte table.

Dimanche prochain doit s'ouvrir une retraite de huit jours, à l'église cathédrale de Montréal, en faveur des membres de la société de Tempérance. C'est une faveur que ces associés ont bien méritée par leur belle et édifiante

conduite, et par leur persévérance généreuse dans la voie où ils sont entrés. S'il a pu arriver que tel d'entr'eux, dans un moment de faiblesse et d'oubli, déviât un moment de la ligne de ses engagements, on l'a vu aussitôt venir, avec la soumission et la simplicité d'un enfant, implorer courageusement son pardon devant ses frères assemblés ; comprenant que c'est la faute qui doit faire la honte et non point sa réparation. En sorte que ces rares scandales ont produit des fruits de repentir et d'édification bien plus grands et bien plus éclatans que le scandale lui-même. Tel est le bon esprit qui règne parmi ces hommes généreux, que leur zèle ne fait que s'accroître avec le tems et avec leur nombre ; et que se regardant comme membres d'une même famille, les fautes d'un de leurs frères les affligent autant que son retour les console et les réjouit.

On sait que tous les jours il se célèbre à la cathédrale une messe de fondation pour les besoins du diocèse. Le lundi cette messe est offerte pour la société de Charité, à l'autel du Bienheureux Alphonse de Rodriguez ; le mercredi, pour la Propagation de la Foi, à l'autel de St. François Xavier ; le vendredi, au nom des associés de la Tempérance, pour les besoins et le succès de l'œuvre, au grand autel ; le samedi elle se dit à celui de l'Archiconfrérie, pour la conversion des pécheurs. Et cette dévotion aussi s'accroît d'une manière étonnante, et produit des miracles de conversion si multipliés qu'on ne pourrait plus suffire à les énumérer. Il faudrait chaque jour des récits nouveaux. Chaque époque a sa dévotion et ses faveurs spirituelles particulières : celles de notre tems sont, en première ligne, et sans contredit, l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, si féconde en prodiges de tous genres ; et en second lieu les sociétés de Tempérance qui ont opéré de si salutaires réformes dans l'état moral et matériel de la société. Et quand on fait attention que ce retour au bien, à la piété, à la religion, est universel, qu'il gagne même les camps ennemis de l'Eglise, on comprendra que nous avions raison de dire, il y a peu de jours, que le catholicisme ne s'était trouvé depuis longtems dans un état aussi prospère.

—Un Correspondant du *Herald* qui signe "A PROTESTANT" se plaint amèrement de l'introduction des Jésuites et des Frères de la Doctrine Chrétienne en Canada, et s'épouvante beaucoup de leurs projets et de leurs succès. Il demande s'il n'y a pas moyen de les punir de leur témérité d'oser se montrer parmi nous, et suggère la pensée de les chasser. Pour cela il exhume de vieilles histoires et en appelle aux passions religieuses du protestantisme.

A cela, nous n'avons qu'un mot à répondre : c'est que pour les honnêtes gens les hommes qui viennent ici se dévouer à l'éducation du peuple et dont le caractère et les lumières commandent le respect de tous, sont une acquisition trop précieuse pour le pays pour qu'il ne fasse pas tout ce qu'il dépend de lui pour leur donner hospitalité. Mais à notre tour, nous demanderons comment il se fait que dans un pays où les lois commandent l'abolition de l'orangisme, ce monstre hideux et sanguinaire ose cependant se montrer impunément au milieu de nous ? Quand les Loges orangistes établies même à Montréal disparaîtront-elles ? Voilà de quoi faire trembler toute la Société !....
Aurore.

Nous sommes vraiment désolés qu'on n'ait pas eu la pensée de demander avis au *Herald*, avant d'introduire en Canada des Jésuites et des Frères des Ecoles chrétiennes. Mais le mal n'est pas irréparable, fort heureusement, et les idées lumineuses ne manquent pas à des hommes tels que *Un protestant* : il faut tout bonnement les chasser ; c'est plus sûr et plus expéditif. Puis on mettra à leur place des institutions, selon le *Herald* ; et il est de la dernière évidence qu'une multiplication de protestans, de la tournure de son correspondant, et force loges orangistes, seront mille fois plus utiles au progrès des sciences et des lettres, à l'éducation des enfans, à la charité chrétienne et aux bonnes mœurs, que toutes ces superstitieuses institutions de ces ignorans papistes. Qui peut contester une vérité de cette force et de cette évidence ? Voyez plutôt l'expérience ! Et penser que l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique se disputent la faveur de posséder de ces pauvres frères ; et que leur institut ne peut suffire au quart des demandes des différens gouvernemens ! c'est triste, en vérité, c'est à faire désespérer du bon sens universel. Il faut pour expliquer ce renversement étrange, supposer que tous les gouvernans se sont fait Jésuites : Ce serait sérieux. Et pour comble de malheur, ne dit-on pas que le diocèse de Québec attend aussi des Frères ; que des Sœurs de la Charité et du Sacré Cœur (que le Dieu du *Herald* lui soit en aide !) doivent arriver ici prochainement !!! Heureusement, la fin du monde arrive en Avril prochain. Alors se fera la séparation des bons et des méchans, et Satan reprendra les siens ; peut-être sera-t-il mieux que notre *Herald* attende jusque là pour avoir son tour.

Translation des reliques de Saint Augustin.

C'est par deux ecclésiastiques que le reliquaire richement orné, renfermant les reliques de l'évêque d'Hippone, a été porté, lors du débarquement, sur l'autel élevé au milieu du champ-de-mars de Toulon. Là, MM. les évêques de Fréjus et d'Alger ont revêtu leurs habits pontificaux et se sont mis en marche pour l'église Notre-Dame, à travers un concours prodigieux de fidèles. Les congrégations, les écoles, les diverses corporations, bannières en tête, et le clergé de toutes les paroisses formaient le pieux cortège, et les musiques des corps de la garnison mêlaient leur harmonie aux chants religieux.

Le 23 octobre, la grand'messe pontificale a été chantée par Mgr. l'évêque de Fréjus; les sept autres prélats y assistaient. Jamais, depuis la révolution de 1789, Toulon n'avait vu une pareille réunion de pontifes.

Après les vêpres, Mgr. Dupuch, dans une instruction pleine d'intérêt, a parlé de son voyage à Pavie, de l'accueil qu'il y a trouvé, ainsi que dans toutes les villes italiennes visitées par lui; il a peint des couleurs les plus touchantes la vénération de ces peuples pour le saint évêque d'Hippone, les prodiges opérés par ses reliques, ceux qu'elles pourraient opérer pour les personnes qui invoqueraient avec une véritable foi la protection du saint docteur. Plusieurs passages de ce discours ont fait une vive impression, notamment celui où, parlant de Mgr. Dufêtre, évêque élu de Nevers, l'orateur a félicité le nouveau prélat d'aller s'inspirer sur les ruines d'Hippone.

Une procession générale a suivi cette solennité. Tous les prélats en grand costume, un nombreux clergé au milieu duquel on remarquait plusieurs dignitaires venus des divers points de la France, faisaient partie du cortège dont le mauvais temps a un peu contrarié la marche.

Mardi, après une messe célébrée par M. l'évêque d'Alger, et à laquelle a succédé la vénération des reliques par chacun des prélats, on a commencé la translation du dépôt qui avait été confié à la ville de Toulon jusqu'au lieu de l'embarquement. Comme les jours précédents, un détachement de troupes d'élite du 32^e, de ligne, sous les ordres d'un officier supérieur, précédé par les sapeurs et la musique, a été mis à la disposition du clergé, et c'est entouré de ces braves militaires, qui bientôt fouleront la terre d'Augustin, que le clergé des quatre paroisses, suivi des évêques, s'est dirigé vers le lieu de l'embarquement.

Là, avaient été préparées, par les ordres du vice-amiral Baudin, de magnifiques embarcations. Enfin, le pieux cortège est arrivé. L'émotion a été inexprimable lorsque, portées par quatre prêtres en ornemens sacerdotaux, les reliques sont arrivées: les tambours battaient aux champs, les soldats présentaient les armes, les prêtres chantaient, le peuple contemplait avec bonheur. On a vu des larmes baigner les yeux des vénérables pontifes; l'assistance en paraissait pénétrée du fond de l'âme, surtout lorsque M. l'évêque de Fréjus a adressé à ses vénérables collègues les paroles suivantes:

« Messieurs, sur le point de me séparer de vous, veuillez bien recevoir mes adieux. Oh! comme je voudrais pouvoir vous accompagner! Du moins mes vœux et mes souhaits vous suivront sur la terre d'Afrique, jusqu'à Hippone. Daigne la divine Marie, l'étoile de la mer, devenir votre boussole et luire sur vous durant la traversée! Puisse l'ange du Seigneur vous accompagner; puisse-t-il apaiser sous vos pas les flots soulevés; vous diriger, vous conduire jusqu'au port, heureux terme de vos desirs! Puissez-vous bientôt rendre à la chère Hippone les restes précieux du grand Augustin, que mon vénérable frère, l'évêque d'Alger, a si heureusement obtenus. Je prierai pour vous; tout mon clergé priera de même, pour obtenir du Seigneur un bon voyage et un heureux retour. »

Après avoir remercié Mgr. de Fréjus, les autres pontifes se sont donné l'accolade fraternelle; puis, l'embarquement des restes vénérés ayant eu lieu, les évêques qui tous, à l'exception de Mgr. Michel, allaient à Bone assister à l'inauguration du monument élevé à saint Augustin par l'épiscopat français, se sont embarqués, et un instant après, la frêle embarcation fendait les vagues de la mer et se dirigea vers le vapeur le *Gassendi*, qui devait porter la pieuse caravane au lieu définitif de son pèlerinage.

Puisse cette terre africaine, arrosée du sang des martyrs, illustrée par nos armes, être heureuse du retour des vénérables dépouilles de ce défenseur de la foi qui jeta un si vif éclat sur la trop courte durée de son église!

AMÉRIQUE.

—Le P. de Schmet poursuit ses travaux de civilisation chrétienne au milieu des peuplades sauvages qui arrivent de toutes les directions pour entendre la parole de l'Évangile. Dans une lettre, datée de Sainte-Marie (Racine-Amère), le 25 octobre 1841, et adressée au P. Verhaegen, provincial des Jésuites dans le Missouri, il dit:

« Si ces lignes écrites à la hâte arrivent à leur destination, elle vous apprendront, mon Révérend Père, que tout va au mieux ici, et que nous avons le bonheur de jouir d'une parfaite santé. Nous occupons une cabane longue de 75 pieds, dont le centre sert de chapelle. Nous sommes entourés d'un millier d'Indiens remarquablement bien disposés et qui seront bientôt prêts à recevoir le baptême, grâce à l'application constante avec laquelle ils apprennent leurs prières et les principaux articles de notre sainte Foi. La nation nommée les *Pendans-d'Oreilles* a besoin de quelques missionnaires. Celle des *Cœurs-d'Alène* vient de nous envoyer une députation pour obtenir la même faveur. Quatre cents *Nez-Perçés* sont attendus à toute heure pour recevoir l'instruction. Leurs messagers sont déjà ici.

« Nous sommes assurés que, plus nous avancerons par-delà les rochers raboteux, plus les indigènes se montreront bien disposés et, s'il est possible,

plus ils témoigneront de l'impatience pour entendre la bonne nouvelle du salut. Nous sommes loin d'être assez nombreux pour accomplir l'œuvre de notre importante mission. Envoyez-nous donc, envoyez-nous en toute hâte de nouveaux renforts. Vingt missionnaires peuvent être employés à la fois avec le plus grand fruit.

« Nous vivons économiquement, notre repas ordinaire se composant de racines qui se trouvent en abondance dans ces fertiles vallées; de temps à autre, nous avons une brebis des montagnes, un daim, un élan, une tranche de bœuf séché ou de grosses truffes tirées des Racines-Amères. Je compte aller sous peu à Colville, pour me procurer quelques ustensiles de labour, des semences et de petites provisions. Tous nos Indiens sont décidés à changer leurs arcs et leurs flèches contre des charrues et des bêches; mais ils sont très-pauvres, et ils méritent d'être secourus.

« Ayez un peu de patience, mon R. Père, et vous recevrez de moi douze pages bien remplies, contenant les détails les plus intéressants, et le récit des entreprises les plus vastes que vous ayez jamais reçues d'aucune partie de votre vaste province. J'enverrai une copie de la même relation au R. Père, général par la voie de l'Océan Pacifique. Je suis sûr que son cœur paternel et le vôtre se rempliront de joie à cette lecture, et que vous découvrirez de nouvelles ressources pour aider ces néophytes solitaires, pauvres et abandonnés, qui désirent si ardemment de s'instruire, et qui montrent une si bonne volonté de faire ce qu'ils savent être juste et bon. Excusez la brièveté de cette lettre. Le peu de temps que me laisse le capitaine Fitz-Patrick, qui est sur le point de partir pour St-Louis, me force à terminer. »

A l'occasion du Père Schmet, nous recevons la correspondance ci-dessous:

« En lisant les lettres de MM. Bolduc et Langlois, missionnaires envoyés à la Colombie, je me suis souvenu d'un fait relatif à cette mission et que vos lecteurs aimeront à apprendre en attendant le rapport des deux missionnaires, lorsqu'ils seront au terme de leur voyage.

Au mois de septembre dernier, je rencontrais à St. Jean Dorchester un nommé Brouillet qui avait laissé la Colombie au mois d'avril. Il me dit que dans le cœur de l'hiver il était arrivé trois nouveaux prêtres à cette mission; qu'il les avait vus chez M. Blanchet; que l'un d'eux s'appelait Schmet. Il faut conclure de là que les Jésuites établis aux Montagnes-Rocheuses étaient parvenus jusqu'au bas de la rivière Colombie, et que ce M. Schmet est le père Schmet dont les lettres ont été publiées dans les journaux des États-Unis, dans lesquelles il rendait compte de son exploration vers les montagnes de roche. Postérieurement nous avons appris qu'il était parti avec plusieurs autres, pour établir une mission au milieu des Sauvages qu'il avait visités précédemment. Tous les bons catholiques apprendront avec plaisir que, selon toute apparence, il existe déjà une chaîne de missionnaires depuis St-Louis jusqu'au bas de la Rivière Colombie. Nous pouvons ajouter que c'est le plan des évêques du Canada de prendre des mesures efficaces, et cela prochainement, pour qu'une autre chaîne de missions s'étende depuis la rivière de l'Ottawa jusqu'à la Rivière-Rouge et de là aux Montagnes de roche qui bordent la Colombie. En sorte que ce vaste territoire sera bientôt conquis pour la plus grande gloire du Très-Haut.

UN VOYAGEUR.

—Le docteur A. Fischer, ci-devant professeur de théologie au lycée de Lucerne, qui s'est retiré en Amérique après les événements qui sont connus de toute la Suisse, vient de perdre la femme qu'il avait choisie pour son épouse. Ce malheureux, après avoir fait tous ses efforts pour établir une commune germano-catholique desservie par des prêtres mariés, a vu tous ses projets s'évanouir, et celle qui devait servir de modèle à toutes les femmes de prêtres mariés, lui a été enlevée. Après cet événement il s'est établi dans le voisinage de Cincinnati, où il a demandé la permission de faire un sermon protestant. Il cherche à placer ses enfans dans un institut de Cincinnati. Voilà le dénoûment de la comédie que cet apostat avait commencé à jouer en Suisse.

—La Nouvelle-Orléans va aussi avoir son journal religieux, catholique et français. Nous trouvons la communication suivante dans l'*Abeille*, du 12 novembre:

Messrs. les Editeurs de l'*Abeille*.

Messieurs,

Nous vous prions d'insérer dans vos colonnes l'annonce d'un nouveau journal, qui va dès demain (dimanche) prendre place dans les rangs de la presse périodique de la Louisiane. Ce journal entièrement religieux, sera publié sous le titre de: *Le Propagateur catholique*. Son objet, comme le titre l'indique, est de maintenir et de propager dans la Louisiane l'esprit du catholicisme auquel sont attachés les destinées de cette noble partie de l'Union. Un objet secondaire, mais qui se rattache intimement au premier, est la langue française; cette langue de nos pères si éminemment catholique. Les belles lettres, les arts et les sciences qui doivent à la religion leurs inspirations les plus heureuses et les plus nobles trouveront dans ce journal un asile toujours ouvert. Organe d'une société catholique dernièrement formée, parmi les hommes de la Nouvelle-Orléans, le journal est confié à un comité de rédaction, à la tête duquel se trouve un des écrivains les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui se chargera de la plus grande partie du travail. La direction matérielle est entre les mains de M. J. Bayon, dont le nom est assez avantageusement connu dans la presse louisianaise pour qu'il suffise de le mentionner. Nous espérons que les hommes religieux et amis de leurs pays favoriseront de leur patronage bienveillant cette feuille naissante, et

dont la circulation, nous aimons à le dire, aura d'heureux résultats. Le premier numéro contiendra le prospectus, et quelques articles d'introduction.

Nous avons l'honneur, etc.

UN GRAND NOMBRE DE CATHOLIQUES.

—Le premier évêque catholique des États-Unis, John Carroll, de Baltimore, fut sacré en 1790. Le nombre des catholiques a depuis augmenté rapidement dans les états de l'Union, et cela presque exclusivement par les émigrations d'Europe. Il s'y trouve actuellement 16 diocèses, 1 archevêque, 13 évêques, 3 coadjuteurs, 512 églises et chapelles, 545 prêtres, 17 séminaires, 18 collèges, 31 institutions religieuses pour femmes, 49 établissements d'instruction pour le même sexe, 72 établissements de charité, et 8 publications périodiques dévouées à la cause du catholicisme.

SUISSE.

—Nous lisons dans la *Gazette du Simplon* :

« Au premier novembre prochain, la paroisse de Saint-Gingolph possèdera une école dirigée par trois Frères de la doctrine chrétienne. C'est un bonheur pour nous de saluer l'introduction en Valais, de ces modestes instituteurs qui se dévouent à l'instruction du peuple, et qui sont appelés à régénérer la société, en améliorant ce qui en constitue la base, la partie la plus nombreuse et jusqu'à présent la plus délaissée. C'est à l'accroissement rapide de leur ordre que la France, qui leur a confié plus de 100,000 de ses enfants, doit sans aucun doute, un sensible mouvement de retour à des sentiments plus religieux, en formant un contraste frappant avec les opinions trop généralement professées dans son sein, il y a quinze ans. Reconnaisant les immenses services qu'ils pouvaient rendre, même en dehors de leur principale destination, le gouvernement Français eût voulu qu'ils se chargeassent du soin des maisons de détention, et s'ils n'ont pu encore accepter cette mission partout où elle leur a été offerte, c'a été par insuffisance de sujets. Le bien qu'ils ont produit ailleurs, ils le produiront en Valais où ils n'auront pas à vaincre, comme en France, d'absurdes préjugés élevés contre eux.

« Nous félicitons les autorités civiles et ecclésiastiques de la commune de Saint-Gingolph d'avoir si bien compris que c'est de la religion seule qu'il faut attendre la vraie lumière et les améliorations sociales, et d'avoir assuré les bienfaits de l'éducation religieuse aux garçons, si peu de temps après avoir remis celle des filles aux sœurs de la Présentation. Ces autorités ont prouvé combien il est facile d'avancer dans la voie des véritables progrès, au moyen de l'homogénéité des sentiments et des vues, et cela malgré de puissants motifs de division dans les intérêts, puisque leur commune est partagée entre le Valais et le Piémont, et se trouve administrée par deux conseils distincts.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

INDUSTRIE CANADIENNE.—Nous venons d'admirer l'œuvre, nous ne dirons pas d'un artiste, mais d'un M. André Auclair qui, sous le nom modeste de tailleur de pierre, vient d'exécuter une statue de la Sainte Vierge, de plus de quatre pieds de hauteur, avec assez de bonheur. Cet habile ouvrier n'a reçu aucune leçon ni d'anatomie, ni de statuaire ; et il n'eut pas même la ressource de visiter aucun atelier de sculpture. En sorte que réduit à son seul talent, il a du vaincre bien des obstacles pour arriver tout d'abord, dans son coup d'essai, à une perfection si rare dans de telles conditions. La tête est, comme on le pense bien, la partie défectueuse de l'ouvrage ; mais outre qu'il a pu difficilement se procurer de bons modèles, il n'avait pas non plus reçu les conseils qu'on lui a donnés depuis. Il y a tout lieu d'espérer que cet ingénieux ouvrier cultivera avec succès un talent qui vient à peine de se découvrir à lui, et que l'encouragement qu'il mérite pour ses généreux efforts, lui sera accordé par ses concitoyens, afin qu'il puisse donner une gloire de plus à son pays.

M. André Auclair a sculpté sa statue dans le marbre gris des carrières de Montréal. Cette nuance n'est pas favorable ; mais il eut le mérite de prouver ce que l'on peut faire d'une pierre que nous possédons avec abondance, et dont on ne connaît pas assez le prix. La statue représente une Immaculée Conception. La Vierge a les mains appuyées sur la poitrine, et du pied gauche elle foule la tête du serpent symbolique. L'auteur en a fait présent à Monseigneur qui, considérant sans doute l'intention du donateur, plutôt que le mérite de l'œuvre, a jugé à propos de lui donner place dans sa cathédrale.

Le *Journal de Québec* vient de publier son 1er. numéro. Sa profession de foi politique est des plus modérées. Nous ne pouvons mieux la faire connaître à nos lecteurs qu'en en donnant quelques extraits :

« Nous sommes Canadiens, et, chaque fois que l'on isolera nos compatriotes pour les attaquer, notre devoir et notre affection nous rappelleront à l'instant ce que nous sommes. Mais, à part ces circonstances que nous souhaiterions ne voir jamais arriver, tous les hommes pour nous ont une même origine et parlent le même langage. Nous tendrons donc de bon cœur la main à tous ceux qui désirent l'agrandissement et la prospérité de la patrie commune. Comme nous l'avons dit dans notre circulaire nous sommes

prêts à supporter les hommes du gouvernement d'aujourd'hui. Mais, tout en leur donnant notre appui, nous nous réservons le droit sacré de dire la pensée générale et de mettre, suivant les circonstances, sous les yeux des gouvernants et des gouvernés ce qui a été fait et ce qui reste encore à faire. La presse est pour avertir de ce qui est, ou de ce qui n'est pas, ou de ce qui doit être. Elle est l'avant-garde de la civilisation, le héraut des nécessités sociales ; elle n'a donc pas droit de se taire ? Elle ne le pourrait pas, elle manquera à sa noble mission, elle ne serait plus le "palladium de la liberté."

« Nous n'adopterons aucun système politique dont les conséquences, que nous ne pouvons pas toujours prévoir, nous jetteraient tôt ou tard dans quelques excès fâcheux ou funestes. Nous marcherons entre tous les systèmes à la recherche de la vérité, en prenant pour guide notre conscience et le conseil d'hommes mûrs et vieux. Le devoir du journaliste n'est pas de faire l'opinion publique mais de l'exprimer ; il ne lui est pas permis de substituer son opinion individuelle au sentiment général qui est une base plus large et plus certaine pour appuyer nos convictions. Mais il n'est pas toujours facile de connaître cette opinion publique, ce sentiment général, et il vaut mieux quelquefois se taire ou attendre pour le dire ce que de mal dire. Nous tâcherons de ne pas nous écarter de l'excellent principe que nous venons d'émettre. Si, cependant il nous arrivait de nous tromper, on ne trouvera pas du moins nos franchises en défaut, et on nous tiendra compte de notre bonne volonté."

Le *Journal de Québec* contient une partie religieuse, ainsi que l'avaient annoncé ses Rédacteurs dans le *Prospectus*, que nous avons publié. Nous avons donc plus de raison que tout autre de lui souhaiter bienvenue et plein succès.

—Nous lisons dans le *Canadien*, partie politique :

« Nous apprenons avec le plus grand plaisir que la paroisse de Saint-Nicolas a fait célébrer avant hier une grand'messe avec pain bénit et les autres cérémonies si imposantes de notre culte, "pour la préservation des jours de notre bien aimé gouverneur", suivant l'expression du correspondant qui nous donne connaissance de ce fait.

C'est là un acte à la fois de patriotisme et de gratitude de la part des habitants de Saint-Nicolas, qui trouvera de l'écho dans tous les cœurs canadiens. De telles manifestations de la part d'une population religieuse, morale et vraiment loyale, sont bien faites pour consoler sir Charles Bagot des dégoûts dont il est journellement abreuvé par de soi-disant loyaux."

Après avoir cité quelques articles des journaux français relatifs à notre position politique, le *Canadien* fait les réflexions suivantes :—

Les journaux français ne jugent des affaires du Canada que d'après ce qu'ils voient dans les journaux anglais, qui eux-mêmes n'en jugent que d'après ce qu'ils voient dans les journaux anglais du pays, intéressés pour la plupart à les représenter sous un faux jour. Les français du Canada ne pensent pas même à cette "émancipation complète," à cette "indépendance" dont parlent le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *Journal des Débats*, etc. Ils n'en ont pas voulu lorsque les États-Unis, appuyés par la France, la leur offraient. On la leur offrirait encore qu'ils n'en voudraient pas, et ils auraient parfaitement raison, pourvu que l'Angleterre leur rende enfin justice ; ils ne demandent et n'ont jamais demandé qu'à jouir en paix, et sur le pied de l'égalité avec leurs concitoyens d'une autre origine, des droits qui leur appartiennent comme membres du grand et glorieux empire britannique, et en vertu des traités et autres actes les plus solennels. Et c'est au moment où l'Angleterre se montre disposée à leur rendre justice et à leur accorder ce qu'ils demandent, au moment où elle leur témoigne sa confiance en retirant ses troupes, et en appelant les hommes qui jouissent de la leur à prendre part au gouvernement, qu'ils désiraient de rompre des liens pour la conservation desquels, en d'autres temps, ils ont versé leur sang et leurs trésors ! Il faut bien peu les connaître et ne les juger que d'après le témoignage de leurs plus cruels détracteurs pour leur attribuer de pareils sentiments. Même en 1837, lors des funestes événements déterminés par de longues années d'injustice, de vexations, de discussions irritantes et d'agitation fiévreuse ; quand le parlement britannique venait de décréter la suspension de la constitution représentative qu'il leur avait accordée, et l'établissement d'un gouvernement arbitraire et despotique chez eux ; quand ils étaient sollicités non-seulement par un parti très-nombreux parmi la population d'origine britannique du Haut-Canada, mais encore par les États-Unis qui n'attendaient qu'un mouvement de leur part pour se prononcer en leur faveur, l'immense majorité d'entre eux protestèrent de leur fidélité au gouvernement britannique, soit par des adresses formelles, soit par leur silence et leur inaction, lorsque ce gouvernement refusait de leur prêter des armes pour le défendre ; il n'y en eut qu'une portion minime qui, entraînés la plupart sans le vouloir, à la résistance ouverte, participèrent à ces événements : on a pris tous les moyens d'en grossir le nombre aux yeux du gouvernement et du peuple anglais, parce qu'on avait intérêt à les perdre, et l'on cherche encore à perpétuer l'illusion par le même motif. Ceux de leurs amis, en France ou ailleurs, qui leur attribuent des pensées d'émancipation et d'indépendance, tombent dans un piège tendu par leurs ennemis.

Les français du Canada ont conservé un souvenir affectueux de la France, le pays de leurs aïeux ; mais ils n'ont aucune sympathie pour son gouvernement ; et si un jour ils s'émancipent, ce ne sera pas pour rentrer sous sa tutelle. Ce ne sera pas non plus pour se constituer en nation indépendante : ils savent qu'ils ne pourraient pas maintenir pendant six mois leur indépendance comme nation séparée, et que lorsqu'ils le pourraient, le pays, avec sa population hétérogène, serait perpétuellement en proie aux factions et à l'anarchie, jusqu'à ce que la partie anglaise eût définitivement pris le dessus, comme elle ne tarderait pas à le faire, et adieu alors la nationalité.

Les français du Canada sont attachés à "leurs institutions," à "leurs lois," qu'ils ont reçues de la France, et sous lesquelles ils ont vécu longtemps heureux, et à "leur langue," ce qui leur est commun avec tous les hommes ; mais le moyen de voir abolir promptement ces choses qu'ils chérissent, serait de s'émanciper et de proclamer leur indépendance de l'Angleterre ; tandis qu'il n'y a aucune incompatibilité entre leur union politique avec le peuple anglais et la conservation de ces restes de leur ancienne nationalité française.

L'Angleterre n'a pas de sujets plus fidèles, plus loyaux, plus dévoués que les habitants français des Îles de la Manche, et cependant ces insulaires sont tout aussi attachés que les français du Canada à "leurs institutions," "leurs lois," "leurs lois" françaises, et "leur langue," qui est aussi la française. Ils en ont donné récemment des preuves assez remarquables. La cour royale de Guernesey, composée de magistrats électifs

exercant les attributions des anciens parlements français, a refusé d'enregistrer l'acte du parlement britannique, rendu à la dernière session, concernant la propriété littéraire, parce qu'elle a cru y voir un empiétement sur quelque-une des anciennes immunités de l'île. C'est toujours en français qu'elle rend ses arrêts, les amendes qu'elle impose sont toujours évaluées en livres tournois, et elle vient d'ordonner que les annonces judiciaires, au lieu d'être insérées comme ci-devant dans plusieurs journaux, ne le seraient à l'avenir que dans un seul, la *Gazette de Guernesey*, qui ne se publie qu'en français, quoique la population soit en partie anglaise.

Sans les français du Canada l'Angleterre ne posséderait pas, à l'heure qu'il est, un seul pouce de terre en Amérique. Leur fidélité et leur dévouement lui ont conservé déjà deux fois le pays, et le lui conserveront peut-être encore une fois; car ce sont des anglais, de soi-disants loyaux par excellence habitués à accuser de trahison les canadiens français, qui parlent aujourd'hui d'émancipation et d'indépendance, parce qu'ils trouvent le gouvernement anglais trop libéral envers ces derniers.

Le *Canadien* du 30 novembre contient un article fort remarquable sur l'administration actuelle, et dans lequel il réfute victorieusement les assertions de la *Gazette de Québec*. La ligne politique respective des deux journaux y est tracée nettement. Nous en donnons quelques extraits aujourd'hui, n'ayant pu le faire plutôt.

LA PRESSE ET LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL.—Les journaux de l'opposition, à Montréal et ailleurs, reproduisent avec un air de triomphe un article historique de la *Gazette de Québec* portant le titre ci-dessus, et dont les conclusions se résument dans cette phrase :

« Qui aurait pensé que le système des Craig, des Dalhousie et des Sydenham, (nous nous abstons de parler des temps de recours actuel à la violence et à la suspension de la constitution) ; qui aurait pensé que le même système, l'objet identique de contrôler la liberté de la presse et de l'opinion, auraient été suivis par un gouvernement qui fait profession de n'exister que par et conformément à l'opinion publique. »

Ainsi voilà Sir Charles Bagot bien et dûment classé avec les Craig, les Dalhousie et les Sydenham comme voulant détruire la liberté de la presse et de l'opinion.

Mais ce n'est pas tout : « l'administration, dans ses tentatives récentes contre la liberté de la presse et de l'opinion, est allée encore plus loin ; elle a pris l'argent des individus, payé pour des services à eux rendus individuellement, pour influencer ou corrompre la presse. »

Voilà des accusations bien graves assurément, et qui, si elles sont fondées, méritent à Sir Charles Bagot et à ses conseillers l'animadversion la plus sévère.

Nous ne sommes pas chargé de défendre l'administration : elle sera jugée d'après ses actes, et si ces actes sont les mêmes que ceux des administrations Craig, Dalhousie et Sydenham, elle mérite d'avoir le même sort et nous l'y abandonnerons volontiers.

Mais sur quoi sont fondés ces graves accusations ? et qu'elle similitude y a-t-il entre la conduite de sir Charles Bagot et celle des Craig, des Dalhousie et des Sydenham ?

Cette similitude ou l'a fait ressortir de deux ordres de faits qui servent de fondement aux accusations, les uns relatifs à la presse, les autres aux destitutions de fonctionnaires publics.

Et d'abord quant à la presse :

« En 1810, l'administration Craig dans le Bas-Canada, dit la *Gazette*, consigna arbitrairement en prison l'imprimeur et l'éditeur supposé du premier *Canadien*, établi à Québec ; saisit la presse et les caractères, et les logea dans la cave du palais de justice ; tout cela dans un temps où il n'avait été commis aucun acte de violence populaire. »

Outre l'imprimeur, feu M. Lefrançois, il consigna arbitrairement en prison, comme soupçonnés d'écrire pour le journal, plusieurs individus dont deux ont depuis été nommés juges, un inspecteur des hôpitaux, un colonel de milice, etc.

Mais quel imprimeur, quel éditeur l'administration Bagot a-t-elle arbitrairement consignés en prison ? de quel journal a-t-elle saisi la presse et les caractères, pour les loger dans les caves du palais de justice ou ailleurs ? La *Gazette* nous l'apprendra peut-être pour justifier le parallèle qu'elle établit entre ces deux administrations.

Ce parallèle est-il mieux fondé quant à l'administration Dalhousie ? Nous allons voir. En 1821, lord Dalhousie, mécontent de la *Gazette de Québec*, lui ôta les annonces judiciaires dont la loi ordonnait expressément la publication dans ce journal, et lui prit même son titre, pour le donner à un autre journal créé par lui, contre l'intention formelle du législateur et contre droit commun. Par cet acte il viola d'une manière flagrante et la loi du pays et le droit de propriété. Plus tard, en 1827, si nous ayons bonne mémoire, il fit arrêter les éditeurs de plusieurs journaux, qui ne recouvrèrent la liberté qu'en donnant des cautionnements de £2000.

Dans le Haut-Canada, la loi ne dit pas que les annonces judiciaires soient publiées dans tel journal plutôt que dans tel autre ; elle en laisse le choix à l'autorité. Le *Patriot*, journal de Toronto, qui publiait les annonces du schériff, se fit à remarquer par son extrême violence et par les injures qu'il vomissait contre sir Charles Bagot qu'il qualifiait de *vieille femme bonne seulement à mettre aux lozes*, Sec., &c. Les conseillers responsables de Son Excellence ont cru qu'il était de leur devoir de retirer le patronage de l'exécutif à un journal qui s'oubliait à ce point envers le représentant de la Reine. Mais ont-ils en cela violé quelque loi, comme l'avait fait lord Dalhousie ? ont-ils, comme lord Dalhousie, porté atteinte à la propriété particulière ou à la liberté personnelle de l'éditeur ? Ou est donc la parité ?

Sir Francis Head avait déjà une fois, à ce que nous croyons, ôté les annonces officielles au *Patriot*, alors aussi violent *patriot* ou réformiste qu'il est aujourd'hui violent *tory* ou conservateur, et nous ne sachons pas que les journaux *torys* du temps aient trouvé beaucoup à redire à cela.

Voyons si la comparaison de Sir Charles Bagot avec lord Sydenham est plus juste ou plus heureuse.

« Lord Sydenham, dit la *Gazette* se mêla de la presse, mais il avait trop de jugement pour essayer de la contrôler par des tentatives ouvertes de lui causer du tort. Il créa et donna des places à beaucoup de personnes liées avec la presse. Cependant les ministres qui se disaient responsables de ses actes, et qui eurent tout le bénéfice d'une presse vénale, ont été reconnus par le gouvernement n'avoir pas eu la confiance du pays. »

Lord Sydenham soudoyait les journaux et leur fermait la bouche en créant une multitude de places pour leurs directeurs ; Sir Charles Bagot fut lort à une presse vénale en lui retirant les subventions ou le patronage du gouvernement, et la laisse errier. Si l'un mentrait plus de « jugement, » il nous semble que l'autre fait preuve de plus d'honnêteté ; et nous croyons qu'à la longue, suivant le proverbe anglais, *l'honnêteté est la meilleure politique*. On verra si, avec cette politique, les ministres respectables de Sir Charles Bagot ne seront pas plus heureux que ne l'ont été ceux de lord Sydenham avec leur presse vénale.

Mais l'administration Bagot « est allée plus loin, » et, en ôtant au *Patriot* les annonces judiciaires auxquelles il n'avait pas plus de droit qu'un autre, elle a fait plus mal apparemment que n'avait fait sir James Craig en faisant main-basse sur la presse et les ca-

ractères du *Canadien* et en claquemurant son imprimeur et ses rédacteurs supposés ; plus mal que n'avait fait Lord Dalhousie en ôtant non-seulement à la *Gazette de Québec* les annonces judiciaires, qui lui étaient assurées par la loi, mais en lui prenant jusqu'à son titre, et en faisant arrêter et mettre sous caution, pour £2000, les journalistes qui osaient médire de son administration ; plus mal enfin que n'avait fait Lord Sydenham en achetant presque tous les journaux du pays avec des places créées pour leurs directeurs, aux dépens du public qui les lisait ou ne les lisait point. Elle a, dit la *Gazette*, « pris l'argent des individus, payé pour des services à eux rendus individuellement, » et cela « pour influencer ou corrompre la presse. » Voilà qui est sérieux. Prendre l'argent des individus, c'est ce qui s'appelle en français voler ; et s'en servir pour corrompre, c'est en faire un usage encore plus honteux que le vol même.

Mais de qui les individus a-t-elle pris l'argent ? Ce n'est pas du public en général, comme avait fait lord Sydenham. Ce n'est pas non plus des propriétaires du journal, comme avaient fait sir James Craig et lord Dalhousie. De qui donc a-t-elle pris l'argent ? Ah ! c'est « des parties intéressées dans les propriétés en vente ; » car ce sont elles, en définitive, qui paient les services rendus par l'imprimeur, services qui consistent à « disséminer le plus grand nombre de ces avis et avisements et au plus bas prix, » Fort bien ; mais pour justifier l'accusation, il faudrait démontrer que le nouvel imprimeur ne les dissémine pas en aussi grand nombre et à aussi bas prix que l'ancien ; sans cela, peu importe aux intéressés que ce soit Pierre ou Jacques qui les imprime. Et puis c'est un singulier moyen de corrompre la presse que de lui retirer les subventions ou le patronage du gouvernement.

Quant aux destitutions : sir Craig destitua le juge en chef actuel de la province, sir James Stuart, alors solliciteur-général, parce que comme représentant du peuple, il agissait dans la chambre d'après ses propres opinions. Il destitua l'honorable J. A. Panet, président de la chambre, comme colonel de milice, par un motif semblable, ainsi que plusieurs autres officiers de milice.

Lord Dalhousie destitua des magistrats et des officiers de milice sans nombre, tout parce que, dans l'assemblée, aux élections ou ailleurs, ils soutenaient des opinions opposées aux vœux et aux mesures de son Excellence.

Lord Sydenham destitua M. Berrie, greffier de la paix du district de Gore, parce qu'il avait refusé de donner « son vote et son influence » à M. Harrison, lors de la dernière élection générale.

Sir Charles Bagot a destitué M. Murney, greffier de la paix du district de Victoria, non pour avoir « refusé son vote et son influence » à M. Baldwin à la dernière élection d'Hastings, ni même pour avoir voté contre lui, mais pour s'être fait chef de parti et candidat en opposition au ministère, dans le but de le renverser.

Nous laissons au lecteur à juger s'il y a parité dans ces faits.

FRANCE.

— Quand le roi Léopold est venu à Paris pour presser les négociations relatives à l'union douanière des deux pays, on a dit que les belges étaient si impatients d'en finir qu'il ne pouvait pas songer à retourner chez eux sans rapporter avec lui le traité qu'ils attendaient. Cela étant, il y a grande apparence que nous aurons l'honneur de posséder longtemps leur souverain. Voici du moins ce qui nous permet de l'espérer.

D'après les journaux de M. Guizot, il s'agit de l'affaire la plus ardue que les hommes d'Etat de juillet aient eue à résoudre depuis douze ans. On ne peut y toucher d'aucun côté sans rencontrer les épineux dont elle est hérissée. Il faut d'abord donner le temps, disent-ils, à l'opinion publique de faire ses réflexions et de mûrir ; et à toutes les industries engagées dans la question, de se recueillir, de délibérer et de deviser. Il faut attendre ensuite qu'on ait fait des canaux et des chemins de fer pour égaliser la partie entre la France et la Belgique.

Il est certain que si la vie ministérielle de M. Guizot dépend de l'issue des négociations actuelles et du traité qui en sortira, il y a là de quoi prolonger ses jours, et que ceux qui attendent ses sabots ne sont pas près de les chauffer. Quant aux Belges, s'il est vrai qu'ils ne veulent pas recevoir le roi Léopold avant qu'il leur rapporte une ampliation de l'union douanière dûment signée, Paris ne demande pas mieux que de garder Sa Majesté tant qu'elle vaudra lui faire l'honneur de l'hâbler. Seulement, nous ne sommes pas sûrs que M. Thiers se prête volontiers à laisser filer aussi longtemps les jours du ministère de M. Guizot. Voici déjà deux ans que cela dure ; et c'est vraiment ne pas savoir se mettre à la place des gens qui soupirent et languissent, que de leur montrer de si loin la terre promise.

Aussi n'est-on pas surpris d'entendre dire que M. Thiers offre de faire marcher l'affaire de l'union douanière plus vite que M. Guizot, si on veut lui en remettre le dossier. Oui, mais il y a bien des objections à lever, bien des répugnances à vaincre pour en venir là ; et, à moins que M. Thiers ne trouve moyen d'entrer par la fenêtre, on doute fort pour lui d'un certain consentement sans lequel on n'entre point au ministère par la porte.

— On lit dans la *Revue du Havre* :

Ami de la Religion.

« Le 15 de ce mois, un cultivateur des environs de Neuchâtel, ayant monté sur une échelle dans sa grange, pour y gruger son lit ordinaire, qui était un tas de foin, fut trouvé mort le lendemain par sa femme, dont les cris avertirent le voisinage de cet accident. Le labourer est enseveli, tant bien que mal, par une commère, et, le lendemain, des hommes chargés des sépultures, le descendent par le même escalier qu'il avait monté si gaîment deux jours auparavant. Dans la descente, un échelon casse ; le premier porteur et le défunt tombent ensemble assez lourdement ; mais ce qui fit grand mal au vivant fit grand bien au mort, car ce coup le rappela à la vie. Une partie des témoins de la résurrection s'éleva et prend la fuite : quelques autres, moins timides, aident notre homme à se débarrasser du linceul qui l'étouffait et le portent dans la cour, où le grand air achevé de lui remettre les sens. Une heure après, il reconnut ses voisins et ne se plaignit que d'un mal de tête ; le lendemain, il était en état de reprendre sa charrue. »

L'ARBRE DU PRESBYTÈRE.

Un dimanche de l'année 1613, toute la population de la paroisse de Pony, village situé à près de deux lieues de Lax, dans les Landes, formait divers groupes sur la place voisine de l'église, on attendait que les cloches son-

passent l'heure de la messe. Hommes, femmes, enfans, vieillards, pauvres, riches, profitaient, suivant la coutume, de ce moment de réunion pour se demander réciproquement de leurs nouvelles, pour s'entretenir de leurs affaires, se parler des choses qui pouvaient intéresser le pays. Les langues allaient si bien que, d'un bout de la place à l'autre extrémité, on n'entendait qu'un bourdonnement confus semblable à celui que font des essaims d'abeilles quand elles rentrent dans la ruche.

Savez-vous vous autres, disait un simple paysan à plusieurs de ses amis qui venaient d'arriver du village voisin, on dit que notre cousin, M. Vincent, doit venir nous voir ces jours-ci ? Dame ! ça sera un grand honneur pour notre paroisse, car...

—Mais, interrompit un autre paysan, j'ai aussi l'avantage d'être un peu parent de M. Vincent. Il paraît qu'il a fait une belle fortune. On dit qu'il va à la cour tout aussi librement que nous entrons à l'église. D'instinct notre bon roi, Henri-le-Béarnais, l'accueillait avec honneur ; et, si tout ce qu'on dit ici est vrai, toutes les grandes maisons de princes, de ducs, de barons, de marquis, que sais-je, moi ! se le disputent pour l'éducation de leurs enfans. Oh ! il est en bien beau chemin, en vérité, pour se faire un sort brillant et améliorer celui de toute sa famille.

—Oui, mais pour cela il faudrait être d'un autre caractère que celui de M. Vincent, dit un homme à la mine renfrognée, qui jusque-là n'avait pas ouvert la bouche.

—Que voulez-vous dire, voisin ? reprit le premier interlocuteur.

—Je veux dire... Je veux dire que nous avons bien des hommes qui oublient facilement l'endroit d'où ils sont sortis, et qui accaparent la fortune pour eux tout seuls, sans en faire part à leurs parens et à leurs amis. Entre nous, je crois que ce M. Vincent est aussi de ces hommes-là ; que c'est un égoïste, quoi ! Il ne faut pas tant faire d'emblèmes pour dire le mot ; le voilà lâché.

Vous vous trompez peut-être, voisin, dit à son tour une bonne-femme vêtue très-proprement, quoique son extérieur n'annonçât pas l'aïeance ; j'aime à croire que vous êtes dans l'erreur, et je suis certaine que mon bon cousin Vincent ne viendra pas ici les mains vides.

—Ah ! répliqua l'homme qui venait de parler, et sur quoi, ma bonne dame, fondez-vous vos belles espérances ? Quels cadeaux M. Vincent a-t-il envoyés à sa famille depuis qu'il est aumônier-général des galères de France, un grand personnage, savez-vous ? Quelle place a-t-il fait obtenir à ses neveux, pour qui il n'aurait eu qu'à dire une parole ? Êtes-vous plus riche, êtes-vous vêtue plus chaudement pendant l'hiver, parce que vous êtes cousine de M. Vincent ? C'est bien la peine de dire M. Vincent gros comme le bras, et d'en avoir plein la bouche ; cela vous fait une belle jambe ! Et que savez-vous aussi s'il ne rougit pas de la pauvreté de ses parens ? Vous souvenez-vous de l'accueil qu'il a fait à Paris, à son propre neveu, Jean de Moras ? Si vous l'avez oublié je vais vous le rappeler. Ce jeune homme (il existe encore, on peut l'interroger), ce jeune homme avait quitté notre pays dans l'espoir, partagé par nous tous, que son oncle ferait sa fortune à Paris. Jean de Moras était vêtu en paysan de notre village quand il se présenta chez son oncle. Eh bien ! celui-ci hésita un moment à recevoir cette visite inattendue ; son amour-propre fut humilié. Ce ne fut que par réflexion qu'il triompha de son orgueil. On dit qu'alors il descendit lui-même dans la rue où son neveu était resté, l'embrassa tendrement aux yeux de tous les passans ; puis, que le prenant par la main, il l'introduisit dans la cour et le présenta à toutes les personnes de sa connaissance. Cela était bien. Cependant le pauvre neveu fut trompé dans ses espérances. Car, vous savez aussi bien que moi qu'il revint à pied dans son village, n'ayant reçu de son oncle que dix écus pour sa route.

—Cela est vrai, dit un Monsieur, dont la mise bourgeoise contrastait avec celle des paysans, et je ne puis en blâmer M. Vincent. Je trouve, au contraire, qu'il a raison de vouloir que ses parens restent chacun dans la condition modeste de ses pères. Mais ne pouvait-il m'accorder l'appui de son crédit, à moi, qui suis aussi son parent du côté de sa mère, lorsque j'ai entrepris de solliciter une charge d'avocat aux conseils du roi ? Mon titre d'avocat, ma position sociale, ma fortune, n'étaient pas de nature à le faire rougir. Cependant...

Les commentaires allaient continuer, quand le tintement des cloches annonça que le saint sacrifice allait commencer. Tout le monde entra silencieusement dans l'église. Le curé parut bientôt à l'autel. Un autre prêtre l'assistait ; on regarda celui-ci avec étonnement ; mais bientôt tout le monde le reconnut, bien qu'il eût quitté le pays depuis bien des années : c'était M. Vincent.

M. Vincent était de taille moyenne, mais bien proportionnée ; il avait la tête grosse, mais un peu dégarnie de cheveux : le front large, les yeux pleins de feu, mais d'un feu tempéré par la douceur ; le port grave et modeste, un air d'affabilité qui tenait moins de la nature que de la vertu. Dans ses manières et son attitude, dit un de ses biographes, il régnait cette simplicité qui annonce le calme et la droiture du cœur.

La messe fut entendue avec le plus grand recueillement, bien que la présence de M. Vincent eût pu causer un moment quelques distractions. Mais lui-même donna à tous les assistans l'exemple de la pieuse dévotion. Quand le saint sacrifice fut terminé et que toutes les cérémonies de l'église furent finies, M. Vincent sortit du temple en même tems que la foule. Arrivé sur la place, il pressa dans ses bras tous ses parens et tous les amis de son enfance ; puis il demanda des nouvelles des uns et des autres, et leur annonça qu'il venait passer quelques jours au milieu d'eux.

Le jour même, il se rendit à Buglose, bourg voisin, où il avait passé les jours de son jeune âge. C'était là qu'il avait gardé les brebis de son père, en attendant que ses mains fussent assez fortes pour diriger la charrue. Là aussi, il avait planté un grand nombre de chênes qui avaient bien grandi depuis son départ. Là encore, et non loin d'une antique chapelle consacrée à la Vierge, M. Vincent retrouva un vieux chêne sous l'ombrage duquel il venait autrefois se livrer à ses pieuses méditations. M. Vincent en plaisir à y prendre son ancienne place, et appelant à lui tous les petits enfans qui l'avaient suivi, il leur fit une touchante et simple instruction sur les devoirs envers Dieu et envers les hommes.

« J'aime les enfans, dit-il en s'adressant à son jeune auditoire ; je ne fais en cela que suivre l'exemple que m'a donné notre Seigneur Jésus-Christ quand il dit à ses disciples : *Laissez venir ces enfans à moi !* Quelle tendresse n'a-t-il pas témoignée pour les petits enfans jusqu'à les prendre dans ses bras et les bénir de ses mains ! N'est-ce pas d'ailleurs à leur occasion qu'il donne à tous les chrétiens une règle de salut, nous ordonnant de nous rendre semblables à de petits enfans, si nous voulons avoir entrée au royaume des cieus ?... Conservez donc bien, mes chers amis, cette heureuse simplicité, si précieuse aux yeux de notre divin Maître, et qui doit vous ouvrir un jour les portes du Paradis. »

Ce chêne vénérable de Buglose, le presbytère et la chapelle située dans son voisinage, et qui avaient été en quelque sorte le premier asile de son enfance et sa première école, méritaient bien ses premiers hommages.

M. Vincent alla ensuite faire visite à tous les membres de sa famille. Ainsi que nous l'avons fait entendre, ses parens le croyaient puissant et riche ; ils s'attendaient à de nombreuses libéralités ; mais il leur déclara sans détour qu'il était aussi pauvre que lorsqu'il était sorti du hameau parternel ; qu'il n'était que le dépositaire des aumônes que la confiance plaçait dans ses mains, et qu'il ne lui appartenait point d'en disposer à sa volonté. « Les travaux des champs, dit-il à ses frères, doivent suffire à tous vos besoins, comme ils ont suffi à ceux de nos pères. Attachez-vous de plus en plus à votre modeste condition, le repos et le bonheur de ce monde ne sont que-là. Croyez-en bien un frère qui vous aime véritablement et qui a déjà vu de près ce qu'on nomme grandeurs et félicités de la terre. »

Les quelques jours que M. Vincent passa dans son pays natal furent pieusement employés à éteindre des haines, à terminer à l'amiable des procès ruineux, à faire opérer de légitimes restitutions et à donner une sage direction aux écoles des enfans. Dans le village de Pouy, dans celui de Buglose, et dans les hameaux des environs, tout le monde bénissait le bon prêtre, tout le monde faisait des vœux pour qu'il prolongeât son séjour dans le pays.

Une circonstance particulière vint contribuer à mettre encore plus en relief le nom de M. Vincent. A cette époque, on était fort chatouilleux sur le point d'honneur ; la fureur des duels n'était pas moins répandue dans les provinces qu'à Paris ; on se coupait la gorge pour un mot, pour un geste, pour un malentendu. Deux habitans de Pouy qui avaient des prétentions à la noblesse, se querellèrent ; chacun d'eux crut avoir reçu de l'autre une insulte grave, impardonnable, et voulut la laver dans le sang de son adversaire. Un duel est engagé ; le lieu, le jour, l'heure du combat sont fixés. Déjà les combattans sont sur le terrain ; ils s'y étaient rendus au sortir de la messe et devaient se battre auprès de l'autel du presbytère.

M. Vincent est informé de ce qui se passe ; il sent qu'il faut ici déployer la fermeté d'un ministre des autels et le zèle charitable d'un chrétien. Il sait que les deux duellistes se sont rendus au lieu du combat immédiatement après la messe. Indigné de l'outrage fait au Dieu de paix, il accourt au lieu du rendez-vous. On ne l'avait point attendu ; les épées brillent et se croisent, leur horrible cliquetis frappe l'oreille du saint prêtre ; il s'élança, il se précipite entre les deux combattans, qui restent un moment immobiles et comme stupéfaits.

« Laissez-nous, retirez-vous, s'écrie enfin le plus acharné des deux, ne m'empêchez point de châtier cet insolent ; sans vous, je lui aurais déjà passé mon épée au travers du corps. »

—Je m'en félicite, répondit le vertueux prêtre, en prenant une attitude presque suppliante ; ah ! Messieurs, souffrez que je vous parle en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez juré la mort l'un de l'autre ; mais je vous déclare, de la part de mon Sauveur que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité.

—Qu'on nous laisse donc, dirent les spadassins furieux en se remettant en garde, ou bien nous irons plus loin recommencer le combat !

—Que je vous laisse ! répliqua le saint homme en abaissant les deux épées ; je serais assez lâche pour laisser deux de mes frères s'entre-égorger ! Non, non, car je répondrais de leurs âmes devant Dieu. Messieurs, je vous le déclare, vous ne vous battrez pas ; je vous suis, je m'attache à vos pas, et je suis bien résolu à me placer entre vous deux. »

Ces paroles, prononcées avec l'accent de la charité et de la douleur, triomphèrent de la violence des préjugés des deux gentilshommes ; ils jetèrent au loin leurs épées, et coururent ensemble dans les bras de l'homme évangélique qui venait de les désarmer. M. Vincent profita de ce premier mouvement pour réconcilier les deux adversaires ; à sa demande, ils abjurèrent leur différend et s'embrassèrent.

« Demain, je quitte ces lieux, reprit le saint prêtre ; mais auparavant je veux venir renouveler ici les promesses de mon baptême, et je vous invite,

Messieurs, à assister à cette cérémonie. Permettez-moi d'espérer que vous ne me refuserez pas cette dernière preuve de votre réconciliation."

A quoi ils répondirent qu'ils y consentiraient bien volontiers, et ils tinrent parole en se joignant le lendemain au pieux cortège de l'apôtre de charité. M. Vincent se rendit processionnellement, suivi de sa famille et de toute la population, à la chapelle de Notre-Dame de Buglose. L'image de la sainte Vierge, ensevelie cinquante ans auparavant dans un marais, par de zélés catholiques, pour la dérober aux insultes des protestans, venaît d'y être récemment trouvée par un berger. Le bon prêtre y célébra une messe solennelle qui fut suivie d'une exhortation, où sa tendre piété dut être bien inspirée par le tableau de ses proches et des amis de son enfance réunis à sa voix dans ce champêtre sanctuaire.

Après avoir religieusement parcouru les lieux qui l'avoient vu naître, il donna un repas frugal à tous ses parens, leur fit des adieux qui devaient être éternels, et les conjura de ne sortir jamais de l'état de paix et de simplicité où le ciel les avait placés.

"Vivre obscur et ignoré, dit un de ses historiens, est toujours ce qu'il a demandé à Dieu pour lui et pour les siens. Ses vœux ont été accomplis; ses frères et leurs descendans n'ont point quitté le toit paternel, et cultivent de leurs mains leur modeste héritage. Pour se maintenir dans l'état de cultivateurs, ils disent encore aujourd'hui que le saint a donné sa malédiction à ceux d'entre eux qui abandonnent les champs et les travaux de leurs ancêtres. Heureuse tradition, qui, pour le bien de la société comme des individus, devrait exister dans bien des familles!"

En disant adieu à l'arbre antique du presbytère, en se séparant de sa famille, M. Vincent éprouva une affliction profonde. "Le jour que je partis, dit-il plus tard dans une conférence sur le détachement des biens de la terre, le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes parens, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et pleurer sans cesse."

Afin d'adoucir ses regrets et de prouver à ses compatriotes le vif intérêt qu'il leur portait, le charitable prêtre, revenu à Paris, chargea plusieurs ecclésiastiques zélés de faire une mission à Pouy, et dans les environs.

Ce M. Vincent, que d'ambitieux et injustes parens avaient pu, dans leur mécontentement, accuser d'égoïsme, n'était autre, ainsi qu'on l'a sans doute deviné, que l'illustre Vincent de Paul, dont les principaux titres à la reconnaissance et à la vénération publique sont la fondation de l'Institut célèbre des Filles de la Charité, destinées à soigner les malades de l'hôpital des Enfants-Trouvés, des hôpitaux de Bicêtre, de la Salpêtrière et de la Piété, de celui de Marseille pour les forçats, de ceux de Sainte-Reine et du Nom-de-Jésus. La religion lui doit encore la fondation de la Congrégation des prêtres de la Mission; il prit une part très-active à beaucoup d'autres fondations précieuses, telles que celles des Orphelins, des Filles de la Providence et des Filles de la Croix; enfin sa vie entière fut une suite non interrompue de miracles de la charité.

Cette vie, toute pleine de merveilles, s'éteignit le 27 septembre 1660; et Vincent de Paul fut béatifié le 13 août 1723, puis admis au nombre des saints le 16 juin 1737.

DE CHANTEL.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,
RUE SAINT-VINCENT,
No. 3.

Le soussigné est très reconnaissant pour l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, et a bien l'honneur de leur annoncer qu'il se propose de partir pour FRANCE vers la fin de Janvier.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes sont priées de le faire aussitôt que possible.

Il prie instamment les personnes qui lui sont endettées de venir régler leur compte sous le plus court délai.

E. R. FABRE.

Montréal, 29 Novembre 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES TROIS-RIVIÈRES,

UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,

Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du CLERGÉ CATHOLIQUE des Diocèses de MONTRÉAL et de QUÉBEC, les ÉPOQUES ECCLESIASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'ORDO ou l'ORDRE des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des Cours de JUSTICE, la Liste des principaux OFFICIERS du GOUVERNEMENT, des MEMBRES de la LÉGISLATURE, des MAGISTRATS, des COMMISSAIRES pour l'érection des Paroisses, des AVOCATS, des NOTAIRES etc., les BANQUES de MONTRÉAL avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de LIVRES DE RELIGION, DRÔTES, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisse, de 12 à 400 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

J. N. WALKER,
MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE
PRESSES,
RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS,

INFORME respectueusement les MAÎTRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acheteur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitans dans la paroisse, et en même tems se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'Imprimerie de M. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.

Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement un usage à présent dans la Province.

- | | |
|-----------------|------------------|
| JAMES STARKE, | J. E. MILLER, |
| JOHN LOVELL, | PETER GRANT, |
| LOUIS PERRAULT, | DONALD McDONALD, |
| JOHN C. BECKET, | JOHN AIRMAN, |
| JOS. PERRAULT, | L. C. LANTHIER, |
| JOHN GIBSON, | H. PERKINS, |
| THOS. EVANS, | A. T. HOLLAND, |
| F. CING-MARS, | JOHN WILLIAMS, |
| LEWIS MCCOY, | L. DUVERNAY. |

Liste des prix même que ceux de New-York.

Impérial No 5.	\$300
" No 4.	275
" No 2.	250
" No 1.	250
Super Royal.	240
Modium.	230
Foolscap.	150

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimerie et de Relieur, faits au plus court avis.

Les Éditeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à

J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

M. R. TRUDEAU,

APOTHECAIRE,

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES pour ÉGLISES, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES d'OR, d'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES d'ÉGLISE.

Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces:—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 00.

Chaque insertion subséquente,	1s. 75.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s. 00.
Chaque insertion subséquente,	10s.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,	2s. 00.
Chaque insertion subséquente,	1s.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE. DE L'ÉVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,